

# Prime d'activité

Vous percevez des revenus  
d'activité ?

- ✓ Salarié,
- ✓ Etudiant salarié,
- ✓ Apprenti,
- ✓ Célibataire,
- ✓ Travailleur indépendant,
- ✓ Parent seul ...

**VOUS POUVEZ PRÉTENDRE  
À LA PRIME D'ACTIVITÉ !**



## ① La Prime d'activité, c'est quoi ?

> Une prestation financière qui complète les revenus d'activité.

## ② Qui peut en bénéficier ?

La Prime d'activité peut être versée, sous certaines conditions, aux :

- salariés,
- travailleurs indépendants,
- étudiants salariés ou apprentis.

### À NOTER

La Prime d'activité, c'est possible dès 18 ans !

### À SAVOIR

Le calcul tient compte de la composition familiale, et des ressources du foyer.

## Ils peuvent prétendre à la Prime d'activité



> **Ali, 33 ans, est auto-entrepreneur.**

Après plusieurs années passées en entreprise comme développeur, il s'est retrouvé sans emploi et a décidé de se mettre à son compte.

**IL PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME D'ACTIVITÉ !**

> **Chantal, 49 ans, 2 enfants, est salariée à temps plein.**

Elle gagne 1 600 euros par mois. Son conjoint perçoit le smic.

**ELLE PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME D'ACTIVITÉ !**



> **Elodie, 19 ans, est apprentie.**

Après avoir arrêté ses études, elle a souhaité s'orienter vers un apprentissage dans le BTP. Vivant chez ses parents, elle a trouvé une entreprise qui la forme depuis 4 mois. Son salaire est supérieur à 55 % du smic.

**ELLE PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME D'ACTIVITÉ !**



## Ils peuvent prétendre à la Prime d'activité



Jérémy, 25 ans, est étudiant.  
Il exerce une activité salariée  
en parallèle.

**IL PEUT PRETENDRE À LA PRIME  
D'ACTIVITE !**



Richard, 46 ans, salarié à temps  
plein.

Informaticien, il n'est pas  
allocataire et n'a pas d'enfant.  
Il débute son activité et a un  
revenu de 1 650 euros par  
mois.

**IL PEUT PRETENDRE À LA PRIME  
D'ACTIVITE !**

Sophia, 28 ans, salariée, élève seule  
son enfant.

Elle perçoit un salaire net de  
1 900 euros. Avec son salaire et  
sa situation familiale,

**ELLE PEUT PRETENDRE À LA PRIME  
D'ACTIVITE !**



**Je fais la simulation**

## ③ Comment faire pour en bénéficier ?



### ① Faire la simulation

Un simulateur est disponible sur [caf.fr](http://caf.fr). Avant de faire votre demande, il vous permet de vérifier votre droit et de calculer au plus près le montant de la Prime.



### ② Faire la demande

Si les conditions d'attribution sont remplies, faites votre demande de Prime d'activité sur le site [caf.fr](http://caf.fr).



### ③ Faire ses déclarations trimestrielles

La Prime d'activité est versée chaque mois. Pour la toucher, il est nécessaire de déclarer tous les 3 mois vos revenus du trimestre précédent, sur [caf.fr](http://caf.fr) ou sur l'appli-mobile "Caf-Mon Compte".

Une démarche  
100 % en ligne,  
réalisable en cinq  
minutes, et sans  
pièces justificatives  
à fournir !

